



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL – ANNABA -



DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES COMPETITIONS
SOUS COMMISSION "JEUNES"

PROCES VERBAL N° 09 DU 18-04-2024

RESPONSABLES GESTION JEUNES :

- SELMI BRAHIM
- BOUSSETIOU SARAH

ORDRE DU JOUR :

- Programmation du championnat "JEUNES".
- Homologation des résultats.
- Traitement des affaires litigieuses.

2023-2024

- 1) En application de l'instruction de la FAF, la programmation des rencontres jeunes a été suspendue durant la deuxième quinzaine du mois de RAMADHAN, soit du 1^{er} au 11 Avril 2024 correspondant au 3^{ème} jour de l'Aid El Fitr.**
- 2) Homologation des résultats de la 14^{ème} et 15^{ème} journée.**
- 3) Traitement de 14 affaires litigieuses liées à des forfaits divers (Absence de l'ambulance, Absence du médecin, absence des équipes et effectif moins de 11 joueurs).**



Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Fédération Algérienne de Football
Ligue régionale de football -Annaba-

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



AFF N° 072 RENCONTRE : IRBEH JSBC U19 DU 23-03 -2024

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence de l'équipe JSBC.
- Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.

- **Par ces motifs, la commission décide :**
 - **Match perdu par pénalité** pour l'équipe JSBC.
 - **Attribution du gain** du match à l'équipe IRBEH qui marque 03 buts et 03 points.
 - **Une amende de 15.000,00 DA** est infligée l'équipe JSBC circulaire FAF N° 04 du 15-11-2023.

(2^{ème} INFRACTION)

CETTE DECISION PREND EFFET A COMPTER DU 18-04-2024



Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



Fédération Algérienne de Football
Ligue régionale de football -Annaba-

AFF N° 073 RENCONTRE : JSBC IRBEH U17 DU 24-03 -2024

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence de l'équipe JSBC.
- Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.

- **Par ces motifs, la commission décide :**
 - **Match perdu par pénalité** pour l'équipe JSBC.
 - **Attribution du gain** du match à l'équipe IRBEH qui marque 03 buts et 03 points.
 - **Une amende de 15.000,00 DA** est infligée l'équipe JSBC circulaire FAF N° 04 du 15-11-2023.

(4^{ème} INFRACTION)

CETTE DECISION PREND EFFET A COMPTER DU 18-04-2024



Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



Fédération Algérienne de Football
Ligue régionale de football -Annaba-

AFF N° 074 RENCONTRE : JSBC IRBEH U15 DU 24-03 -2024

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence de l'équipe JSBC.
- Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.

- **Par ces motifs, la commission décide :**
 - **Match perdu par pénalité** pour l'équipe JSBC.
 - **Attribution du gain** du match à l'équipe IRBEH qui marque 03 buts et 03 points.
 - **Une amende de 15.000,00 DA** est infligée l'équipe JSBC circulaire FAF N° 04 du 15-11-2023.

(4^{ème} INFRACTION)

CETTE DECISION PREND EFFET A COMPTER DU 18-04-2024



Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



Fédération Algérienne de Football
Ligue régionale de football -Annaba-

AFF N° 075 RENCONTRE : JRBBM IRBT U17 DU 24-03 -2024

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence du médecin de l'équipe locale.
- Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.

- **Par ces motifs, la commission décide :**
 - **Match perdu par pénalité** pour l'équipe JRBBM.
 - **Attribution du gain** du match à l'équipe IRBT qui marque 03 buts et 03 points.
 - **Une amende de 15.000,00 DA** est infligée l'équipe JRBBM circulaire FAF N° 04 du 15-11-2023.

(1^{ère} INFRACTION)

CETTE DECISION PREND EFFET A COMPTER DU 18-04-2024



Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



Fédération Algérienne de Football
Ligue régionale de football -Annaba-

AFF N° 076 RENCONTRE : JRBBM IRBT U15 DU 24-03 -2024

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence du médecin de l'équipe locale.
- Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.

- **Par ces motifs, la commission décide :**
 - **Match perdu par pénalité** pour l'équipe JRBBM.
 - **Attribution du gain** du match à l'équipe IRBT qui marque 03 buts et 03 points.
 - **Une amende de 15.000,00 DA** est infligée l'équipe JRBBM circulaire FAF N° 04 du 15-11-2023.

(2^{ème} INFRACTION)

CETTE DECISION PREND EFFET A COMPTER DU 18-04-2024



Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



Fédération Algérienne de Football
Ligue régionale de football -Annaba-

AFF N° 077 RENCONTRE : JSEH IRBY U17 DU 27-03 -2024

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence de l'équipe IRBY.
- Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.

- **Par ces motifs, la commission décide :**
 - **Match perdu par pénalité** pour l'équipe IRBY.
 - **Attribution du gain** du match à l'équipe JSEH qui marque 03 buts et 03 points.
 - **Une amende de 15.000,00 DA** est infligée l'équipe IRBY circulaire FAF N° 04 du 15-11-2023.

(1^{ème} INFRACTION)

CETTE DECISION PREND EFFET A COMPTER DU 18-04-2024



Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



Fédération Algérienne de Football
Ligue régionale de football -Annaba-

AFF N° 078 RENCONTRE : JSEH IRBY U15 DU 27-03 -2024

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence de l'équipe IRBY.
- Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.

- **Par ces motifs, la commission décide :**
 - **Match perdu par pénalité** pour l'équipe IRBY.
 - **Attribution du gain** du match à l'équipe JSEH qui marque 03 buts et 03 points.
 - **Une amende de 15.000,00 DA** est infligée l'équipe IRBY circulaire FAF N° 04 du 15-11-2023.

(1^{ère} INFRACTION)

CETTE DECISION PREND EFFET A COMPTER DU 18-04-2024



Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



Fédération Algérienne de Football
Ligue régionale de football -Annaba-

AFF N° 079 RENCONTRE : CRBHB WBM U17 DU 27-03 -2024

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre signalant la présence de l'équipe locale CRBHB avec dix (10) joueurs seulement.
- Attendu qu'en application de l'article 49 des RG et la circulaire FAF N° 04 du 15-11-2023, l'arbitre a annulé la rencontre.
- Attendu qu'en se présentant avec un effectif de moins de 11 joueurs, l'équipe du CRBHB enregistre son troisième forfait cumulé comme suit :
 - **1^{er} Forfait Affaire N°22 : Rencontre CRBHB – ESAA "U17" du 13/01/2024 (Service d'ordre)**
 - **2^{ème} Forfait Affaire N°40 : Rencontre CRBHB – NRBT "U17" du 24/02/2024 (Service d'ordre)**
 - **3^{ème} Forfait Affaire N°79 : Rencontre CRBHB – WBM "U17" du 17/03/2024 (Effectif amoindri)**
- **Par ces motifs et en application de la circulaire FAF N° 04 du 15-11-2023, la commission décide :**
 - **Match perdu par pénalité** pour l'équipe CRBHB.
 - **Attribution du gain** du match à l'équipe WBM qui marque 03 buts et 03 points.
 - **Défalcation de (01)** un point à l'équipe seniors CRBHB.
 - **Une amende de 15.000,00 DA** est infligée à l'équipe CRBHB circulaire FAF N° 04 du 15-11-2023.

CETTE DECISION PREND EFFET A COMPTER DU 18-04-2024



Site tabacop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



Fédération Algérienne de Football
Ligue régionale de football -Annaba-

AFF N° 080 RENCONTRE : CRBHB WBM U15 DU 27-03 -2024

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence du médecin.
- Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.
- Attendu qu'en se présentant sans la présence du médecin, l'équipe du CRBHB enregistre son troisième forfait cumulés comme suit :
 - **1^{er} Forfait Affaire N°21 : Rencontre CRBHB – ESAA "U15" du 13/02/2024 (Service d'ordre)**
 - **2^{ème} Forfait Affaire N°41 : Rencontre CRBHB – NRBT "U15" du 24/02/2024 (Service d'ordre)**
 - **3^{ème} Forfait Affaire N°80 : Rencontre CRBHB – WBM "U15" du 27/03/2024 (Médecin)**
- **Par ces motifs et en application de la circulaire FAF N° 04 du 15-11-2023, la commission décide :**
 - **Match perdu par pénalité** pour l'équipe CRBHB.
 - **Attribution du gain** du match à l'équipe WBM qui marque 03 buts et 03 points.
 - **Défalcation de (01)** un point à l'équipe séniors CRBHB.
 - **Une amende de 15.000,00 DA** est infligée à l'équipe CRBHB circulaire FAF N° 04 du 15-11-2023.

CETTE DECISION PREND EFFET A COMPTER DU 18-04-2024



Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Fédération Algérienne de Football
Ligue régionale de football -Annaba-

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



AFF N° 081 RENCONTRE : USMA HAMRA U15 DU 31-03 -2024

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence du médecin.
- Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.

- **Par ces motifs, la commission décide :**
 - **Match perdu par pénalité** pour l'équipe USMA.
 - **Attribution du gain** du match à l'équipe HAMRA qui marque 03 buts et 03 points.
 - **Une amende de 15.000,00 DA** est infligée l'équipe USMA circulaire FAF N° 04 du 15-11-2023.

(1^{ère} INFRACTION)

CETTE DECISION PREND EFFET A COMPTER DU 18-04-2024



Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Fédération Algérienne de Football
Ligue régionale de football -Annaba-

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



AFF N° 082 RENCONTRE : JSBC CRBEE U19 DU 29-03 -2024

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence de l'équipe JSBC.
- Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.

- **Par ces motifs, la commission décide :**
 - **Match perdu par pénalité** pour l'équipe JSBC.
 - **Attribution du gain** du match à l'équipe CRBEE qui marque 03 buts et 03 points.
 - **Une amende de 15.000,00 DA** est infligée l'équipe JSBC circulaire FAF N° 04 du 15-11-2023.

(3^{ème} INFRACTION)

CETTE DECISION PREND EFFET A COMPTER DU 18-04-2024



Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



Fédération Algérienne de Football
Ligue régionale de football -Annaba-

AFF N° 083 RENCONTRE : JSBC CAAJ U17 DU 31-03 -2024

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence l'équipe JSBC.
- Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.

- **Par ces motifs, la commission décide :**
 - **Match perdu par pénalité** pour l'équipe JSBC.
 - **Attribution du gain** du match à l'équipe CAAJ qui marque 03 buts et 03 points.
 - **Une amende de 15.000,00 DA** est infligée l'équipe JSBC circulaire FAF N° 04 du 15-11-2023.

(5^{ème} INFRACTION)

CETTE DECISION PREND EFFET A COMPTER DU 18-04-2024



Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



Fédération Algérienne de Football
Ligue régionale de football -Annaba-

AFF N° 084 RENCONTRE : JSBC CAAJ U15 DU 31-03 -2024

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence l'équipe JSBC.
- Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.

- **Par ces motifs, la commission décide :**
 - **Match perdu par pénalité** pour l'équipe JSBC.
 - **Attribution du gain** du match à l'équipe CAAJ qui marque 03 buts et 03 points.
 - **Une amende de 15.000,00 DA** est infligée l'équipe JSBC circulaire FAF N° 04 du 15-11-2023.

(5^{ème} INFRACTION)

CETTE DECISION PREND EFFET A COMPTER DU 18-04-2024



Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Fédération Algérienne de Football
Ligue régionale de football -Annaba-

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



AFF N° 085 RENCONTRE : HAMRA IRBS U15 DU 27-03 -2024

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre.
- Vu le rapport du club HAMRA.
- Vu le rapport de la protection civile.
- Attendu que dans son rapport l'arbitre signale l'absence de l'ambulance.
- Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.
- Attendu que la protection civile a réquisitionné une équipe d'intervention équipée de moyens sophistiqués dont le but de couvrir cette rencontre du fait que le stade (DIDOUCHE MOURAD) se trouve à un mur mitoyen de la protection civile.
- Attendu que malgré le dispositif présent, l'arbitre a exigé la présence de l'ambulance sur le terrain et non de l'autre côté du mur mitoyen.

- **Par ces motifs, la commission décide :**
 - **Match perdu par pénalité** pour l'équipe HAMRA.
 - **Attribution du gain** du match à l'équipe IRBS qui marque 03 buts et 03 points.
 - **Une amende de 15.000,00 DA** est infligée l'équipe HAMRA circulaire FAF N° 04 du 15-11-2023.

CETTE DECISION PREND EFFET A COMPTER DU 18-04-2024



Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Fédération Algérienne de Football
Ligue régionale de football -Annaba-

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



AFF N° 086 RENCONTRE : IRBT IRBD U19 DU 30-03 -2024

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence du médecin de l'équipe locale.
- Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.

- **Par ces motifs, la commission décide :**
 - **Match perdu par pénalité** pour l'équipe IRBT.
 - **Attribution du gain** du match à l'équipe IRBD qui marque 03 buts et 03 points.
 - **Une amende de 15.000,00 DA** est infligée l'équipe IRBT circulaire FAF N° 04 du 15-11-2023.

(1^{ère} INFRACTION)

CETTE DECISION PREND EFFET A COMPTER DU 18-04-2024